

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00626

Numéro SIREN : 889 389 417

Nom ou dénomination : 2H

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 2676

SAS 2 H

Société par sections simplifiées au capital de 2000 Euros
Siège social : 492 Bis, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME
Société immatriculée au RCS d'Angoulême
889 389 417

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10/04/2021

Le 10/04/2021 à Neuf heures,

Les actionnaires de la société 2H, SAS au capital 200 €, divisé en 200 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

La réunion est présidée par Madame SEHLI Kheira épouse BARIJ , la présidente

Au fur et à mesure de leur entrée dans la salle de réunion, les associés ont émargé la feuille de présence à l'assemblée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente de l'Assemblée, qui constate que le quorum de la moitié des parts sociales est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation des associés et des récépissés postaux
- Le texte des résolutions proposées.

Le texte des résolutions proposées a été joint à la lettre de convocation. Ce même document a été tenu au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte à la Présidente de ces déclarations.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de la présidente et la nomination du nouveau président,
- Pouvoirs à donner

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la présidence et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer Président Monsieur FADEL Hicham à la place de Madame BARIJ Kheira démissionnaire à compter du 10/04/2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FHS

KB

B.B

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre appartiendra.


La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.


Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

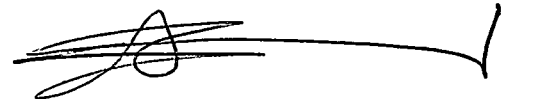
&&&

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture a été validé par tous les associés présents.

BLAL BARIJ


SEHLI ép. BARIJ Khena


FADDEL HICHAM


B-B.

KB

FH